

CIC (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2032

Titre de créance de droit anglais avec droit au remboursement du capital*

Eligibilité	Compte titres (voir page 8)
Emetteur	Crédit Industriel et Commercial, CIC (A+ (Standard and Poor's) ; A1 (Moody's) ; AA- (Fitch)) ⁽¹⁾
Rémunération	Coupons annuels fixes bruts en EUR de 4,65% (3,255% net) de la Valeur Nominale* pendant la première période de 3 ans. Coupons annuels variables bruts en EUR égaux à deux fois la différence entre le taux EUR CMS 30 ans et le taux EUR CMS 10 ans pendant la seconde période de 3 ans, avec un minimum de 1,00% brut (0,70% net) de la Valeur Nominale*. En cas de courbe des taux CMS inversée (Cas de figure où le taux EUR CMS 10Y est supérieur au taux EUR CMS 30Y) et plus précisément en cas de différence inférieure à 0,50% entre les taux CMS à 30 ans et CMS à 10 ans à la Date d'Observation annuelle ⁽³⁾ , le coupon annuel sera de 1,00% brut (0,70% net) de la Valeur Nominale* en EUR. Compte tenu des conditions de marché actuelles, la probabilité d'obtenir un coupon supérieur à 1% pour les années 4 à 6 est quasi-inexistante.
Avertissement sur le risque de crédit	Ce Titre de créance expose l'investisseur à un risque de crédit sur le CIC (en tant qu'Emetteur).
Durée d'investissement conseillée	6 ans (soit jusqu'à la Date d'Echéance, le 28 avril 2032).
Remboursement	Remboursement du capital à hauteur de 100% de la Valeur Nominale à l'échéance par le CIC.*
Frais totaux (si l'investisseur détient les titres jusqu'à l'échéance)	5,00% maximum de la valeur nominale(soit 50 EUR par coupure). Il s'agit de la somme des frais d'entrée de 1%, des frais de structuration de 1,50% maximum et des frais de distribution de 2,50% maximum. Les frais totaux réels s'élèvent à 3,80% au 24/02/2026. Frais applicables en cas de détention du produit jusqu'à l'échéance. Plus de détails sur les frais du produit notamment en cas de revente avant l'échéance sont disponibles en page 8 et 9.

Ce produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il décide de revendre les titres de créance avant l'échéance.⁽²⁾

Le terme « capital » utilisé dans cette brochure désigne la Valeur Nominale des titres de créance CIC (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2032, soit 1 000 EUR.

(1) Notations de crédit : Standard & Poor's A+ (19/09/2025), Moody's A1 (18/12/2025), Fitch Ratings AA- (04/12/2025). Ratings au 22 janvier 2026. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Pour plus d'informations, consultez les sites : <https://fr-ratings.moody's.io/ratings>, <https://www.fitchratings.com/site/definitions>.

(2) Se reporter à la section « Principaux facteurs de risque à la Page 6 » pour plus de détails à cet égard.

(3) La date d'observation est en début de période, soit un an avant la date de paiement du coupon.

*Hors défaut et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Emetteur. Hors frais fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement. En cas de sortie du produit avant l'échéance, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau des taux d'intérêt et de refinancement de l'Emetteur et de l'ampleur des variations des cours des actifs financiers) et pourra entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

La présente brochure décrit exclusivement en langue française les caractéristiques techniques et financières des Titres.

Cette brochure ne saurait en aucun cas être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre en vue de la vente ou de l'achat d'instruments financiers, une offre de services financiers émanant de la Banque (Banques et Caisses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale), un conseil en investissement ou une recommandation personnalisée.

L'Emetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation avant la date initialement prévue et de ne plus accepter d'investissement. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information et la documentation juridique afférents aux Titres de créance avant toute souscription afin de pleinement comprendre les risques et les avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de créance. La documentation juridique est composée du Prospectus de Base (Base Prospectus) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg (CSSF) en date du 21 juin 2025, et de ses suppléments. Le certificat d'approbation du Prospectus de Base par la CSSF et le résumé en langue française ont été transmis par la CSSF à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) dans le cadre de la procédure de passeport européen. Cette approbation ne saurait toutefois être considérée comme un avis favorable donné sur les Titres de créance. Pour une information complète sur cette offre de Titres et sur l'Emetteur, il convient de se référer conjointement au Prospectus de Base et aux Conditions Définitives (Final Terms) relatives à l'émission établis par le Crédit Industriel et Commercial. Le Prospectus de Base ainsi que les Conditions Définitives sont également disponibles sans frais au siège social de l'Emetteur ainsi qu'auprès de votre conseiller ou chargé d'affaires et des Agents Placeurs.

Présentation de l'investissement

• Principales caractéristiques

- CIC (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2032 offre des coupons de 4,65% brut (3,255% net) en EUR de la Valeur Nominale* les trois premières années.
- CIC (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2032 offre pour les années 4 à 6, un coupon annuel variable* brut égal à deux fois la différence entre le taux EUR CMS 30 ans et le taux EUR CMS 10 ans.
- En cas de courbe des taux CMS inversée et plus précisément en cas de différence inférieure à 0,50% entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 10 ans à la date d'observation annuelle, le coupon annuel sera de 1,00% brut (0,70% net) de la Valeur Nominale* en EUR. La courbe entre les taux CMS 30 ans et CMS 10 ans s'est inversé en février 2022. Cette situation a perduré de 2022 à début 2025. Compte tenu des conditions de marché actuelles, la probabilité d'obtenir un coupon supérieur à 1% pour les années 4 à 6 est quasi-inexistante.
- CIC (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2032 offre un remboursement du capital à hauteur de 100% de la Valeur Nominale à l'échéance*.

• Indices de références :

Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée.

Les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 10 ans sont dès lors les taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour les durées de 30 ans et 10 ans.

La cotation du taux CMS 30 ans se fait à 11 heures. Au 20/02/2026 : 3,055%

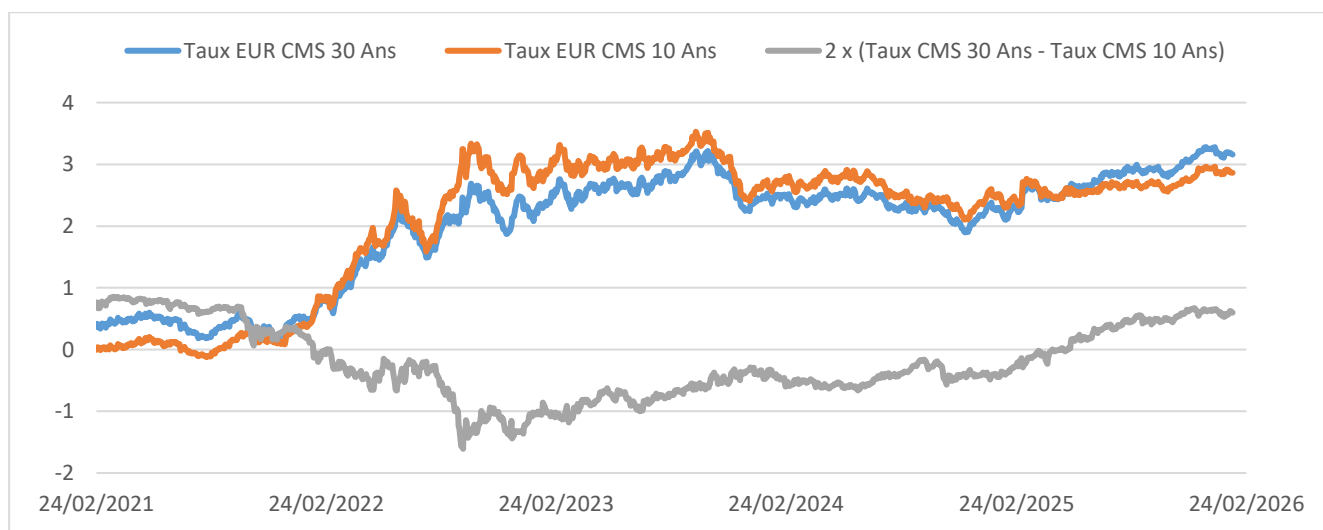
La cotation du taux CMS 10 ans se fait à 11 heures. Au 20/02/2026 : 2,755%

Au 20/02/2026, la différence entre les taux est positive : 0,300%

L'historique des taux CMS 30 ans et CMS 10 ans peut être obtenu gratuitement sur [FWEB Publication](https://www.fweb-publication.com/cic-marketsolutions.eu).
[aspx \(cic-marketsolutions.eu\)](https://www.fweb-publication.com/cic-marketsolutions.eu)

• Evolution des taux EUR CMS 30 ans et EUR CMS 10 ans

Source : Bloomberg au 24/02/2026.



L'attention est attirée sur le fait que les performances réalisées sur les années passées ne préfigurent pas des performances futures.

NB : Le terme « capital » utilisé dans cette brochure désigne la Valeur Nominale des titres de créance CIC (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2032, soit 1 000 EUR. Tous les montants de remboursement présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette Valeur Nominale, hors frais, commissions et prélèvements sociaux applicables le cas échéant.

AVANTAGES

- Remboursement du capital à hauteur de 100% de la Valeur Nominale à l'échéance*.
- Coupons annuels fixes en EUR de 4,65% brut (3,255% net) de la Valeur Nominale* les trois premières années (à compter du 28/04/2027).

INCONVÉNIENTS

- Le porteur est exposé à un risque de perte partielle* ou totale de son capital, s'il décide de revendre ses titres de créance avant la Date d'Echéance.
- Pendant les 3 dernières années le coupon annuel variable brut en EUR est lié à la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 10 ans. En cas de courbe des taux CMS inversée (Cas de figure où le taux CMS 10Y est supérieur au taux CMS 30Y) et plus précisément en cas de différence inférieure à 0,50% entre les taux CMS à 30 ans et CMS à 10 ans à la Date d'Observation annuelle, le coupon annuel sera de 1,00% brut (0,70% net) de la Valeur Nominale* en EUR. La probabilité d'obtenir un coupon supérieur au minimum de 1% aux années 4 à 6 est quasi-inexistante. La date d'observation est en début de période, soit un an avant la date de paiement du coupon. Ainsi, si la courbe passe dans une situation normale entre la date d'observation et la date de paiement (qui correspond à une période d'un an), l'investisseur ne pourra pas en profiter.
- La date d'observation est en début de période, soit un an avant la date de paiement du coupon. Ainsi, si la courbe passe dans une situation normale entre la date d'observation et la date de paiement (qui correspond à une période d'un an), l'investisseur ne pourra pas en profiter.

Détail du mécanisme du produit

- CIC (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon Note 2032 offre des coupons annuels fixes de 4,65% brut (3,255% net) de la Valeur Nominale* les trois premières années.

Les coupons annuels fixes sont déterminés selon la formule suivante :

$$\text{Nominal} \times 4,65\% \text{ brut}$$

ANNÉES	DATE DE PAIEMENT
1	28/04/2027
2	28/04/2028
3	30/04/2029

Les coupons annuels variables sont déterminés selon la formule suivante :

- Si la différence entre le taux EUR CMS 30 ans et le taux EUR CMS 10 ans est inférieure ou égale à 0,50% :

$$\text{Nominal} \times 1,00\% \text{ brut}$$

- Si la différence entre le taux EUR CMS 30 ans et le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieure à 0,50% :

$$2 \times (\text{EUR CMS 30 ans} - \text{EUR CMS 10 ans})^*$$

Les taux EUR CMS 30 ans et EUR CMS 10 ans sont fixés aux Dates d'Observation apparaissant dans le tableau ci-dessous. Les taux sont fixés en début de période.

ANNÉES	DATES D'OBSERVATION DES TAUX CMS 30 ANS ET CMS 10 ANS	DATE DE PAIEMENT
4	26/04/2029	29/04/2030
5	25/04/2030	28/04/2031
6	24/04/2031	28/04/2032

*Hors défaut et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Emetteur. Hors frais fiscaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement. En cas de sortie du produit avant l'échéance, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau des taux d'intérêt et de refinancement de l'Emetteur et de l'ampleur des variations des cours des actifs financiers) et pourra entraîner un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

Illustration du calcul des coupons

Ces exemples sont donnés exclusivement à titre illustratif et ne donnent par conséquent aucune garantie quant au rendement réel.

• Illustration - Cas intermédiaire

Dans le cas d'une situation défavorable, si la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 10 ans est égale ou inférieure à 0,5% à chaque date d'observation annuelle¹ pendant les 3 dernières années, l'émetteur s'engage à l'échéance (28/04/2032) à vous rembourser la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure)¹ et vous aurez droit à un coupon annuel de 4,65% brut (3,255% net) en EUR pendant la première période de 3 ans et de 1,00% brut (0,70% net) pendant la seconde période de 3 ans.

Le rendement actuariel brut en EUR de cette illustration est de 2,71%³ (1,83% net).

• Illustration - Cas favorable

Scénario	Dates d'observation annuelle des taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 10 ans	Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 10 ans (taux fictifs)	200% de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 10 ans	Coupon brut annuel en EUR	Coupon net annuel en EUR	Dates de paiement ⁴
Année 1		Coupons fixes		4,65%	3,255%	28/04/2027
Année 2				4,65%	3,255%	28/04/2028
Année 3				4,65%	3,255%	30/04/2029
Année 4	26/04/2029	1,50%	3,00%	3,00%	2,10%	29/04/2030
Année 5	25/04/2030	-1,50%	-3,00%	1,00%	0,70%	28/04/2031
Année 6	24/04/2031	1,00%	2,00%	2,00%	1,40%	28/04/2032

Le rendement actuariel brut en EUR de cette illustration est de 3,20%³ (2,18% net).

Compte tenu des conditions de marché actuelles, la probabilité d'obtenir un coupon supérieur à 1% pour les années 4 à 6 est quasi-inexistante.

• Pire des cas

Dans le pire des cas, en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur, les coupons dont la date de paiement est postérieure à cet événement pourront être perdus et la récupération du capital sera incertaine. Le Titre de créance structuré sera remboursé à sa valeur de marché. Cette valeur de marché dépendra de la valeur de recouvrement du Titre de créance structuré estimée suite à la faillite ou au risque de faillite qui s'est présenté et pourra dans le pire des cas être de 0%.

Scénarios de performance

Les scénarios de performance sont repris dans le Document d'Informations Clés (KID) du Titre, disponible sur <https://www.beobank.be/fr/investir/investissements/solutions/produits-structures.html>. Ces scénarios sont basés sur une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPs (Règlement UE 1286/2014). L'investisseur doit être conscient du fait que d'autres méthodologies peuvent générer des scénarios différents. Les montants qu'il pourrait obtenir aux différentes périodes mentionnées dans les scénarios du KID pourraient donc s'avérer bien inférieurs aux montants repris dans ces scénarios.

(1) Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur.

(2) Pour plus d'informations sur ces dates, veuillez consulter la fiche technique pages 8 et 9.

(3) Compte tenu du prix de souscription et des commissions détaillés dans la fiche technique pages 8 et 9 et avant précompte mobilier.

(4) Si ce jour est un jour férié, la date de paiement sera le jour ouvrable suivant.

Prospectus et KID

Le Prospectus est constitué :

- du Prospectus de Base pour l'émission de titres non subordonnés de créances structurées sous le programme d'émission daté du 20 juin 2025 [Prospectus de Base](#), rédigé en anglais et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), à Luxembourg. L'approbation par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'instrument de créance avec droit au remboursement du capital ;
- de ses suppléments (<https://www.cic.fr/fr/banques/institutionnel/actionnaires-et-investisseurs/programmes-d-emissions.html>), rédigé en anglais et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), à Luxembourg.
- des Conditions Définitives (<https://www.cic-marketsolutions.eu/fr/kidemtnccic.aspx?isin=XS%20XS3280520084>) rédigées en anglais et datées du 27 janvier 2026 ; et
- de ses résumés spécifiques en langue française et néerlandaise.

Tout nouveau supplément au Prospectus de Base que l'émetteur publiera pendant la période de souscription sera également disponible via les mêmes canaux. Lors de la survenance d'un événement durant la période de souscription qui implique la publication d'un supplément au Prospectus de Base, l'investisseur ayant déjà souscrit à ce produit dispose de deux jours ouvrables, à partir de la publication du supplément, pour revoir son ordre de souscription.

Ces documents ainsi que le Document d'Informations Clés (<https://www.cic-marketsolutions.eu/%20fr/kidemtnccic.aspx?isin=XS3280520084>) et un résumé en français du Prospectus de Base sont disponibles gratuitement sur le site <https://www.beobank.be/fr/investir/investissements/solutions/produits-structures.html>

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés avant toute décision d'investissement.

- **Information complémentaire de droit belge**

L'émetteur a rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de base non applicables via les Final Terms.

- **Suivi de votre investissement**

La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Beobank et publié une fois par mois sur le site <https://www.beobank.be/fr/investir/investissements/solutions/produits-structures.html>

L'attention des porteurs potentiels est attirée sur le fait que suite à la publication des résultats semestriels de l'Emetteur, un supplément au Prospectus de Base interviendra dans les deux mois suivant le début de la période de commercialisation des présents Titres. Il sera disponible directement auprès de l'Emetteur et mis en ligne sur le site de l'Emetteur <https://www.cic.fr/fr/banques/institutionnel/actionnaires-et-investisseurs/programmes-d-emissions.html>. Les porteurs pourront retirer leur acceptation dans un délai de deux jours ouvrables à compter de la publication dudit supplément conformément à la réglementation en vigueur.

Principaux facteurs de risque

• Risque de crédit :

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'émetteur Crédit Industriel et Commercial (en abrégé « CIC »), noté A+ (Standard and Poor's) ; A1 (Moody's) ; AA- (Fitch) au 22 janvier 2026¹. En achetant ce titre, l'investisseur accepte, comme avec d'autres instruments de créance avec droit au remboursement du capital, le risque de crédit (par exemple la faillite) de l'émetteur. En cas de faillite de l'émetteur, l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital, ainsi que les plus-values potentielles liées à l'investissement qui doivent encore être payés. Ce titre ne peut pas être considérée comme un dépôt et n'est donc pas protégé par le système de protection des dépôts.

Si CIC est confronté à de graves problèmes de solvabilité, les instruments peuvent être annulés en totalité ou en partie, ou convertis en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur (« bail-in »). Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas pouvoir récupérer les montants auxquels il a droit et de perdre tout ou partie du montant investi.

• Risque de rendement :

En investissant dans ce titre, vous êtes exposé à un risque de rendement. Pendant les 3 dernières années le coupon annuel variable en EUR est lié à la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 10 ans. En cas de courbe des taux EUR CMS inversée et plus précisément en cas de différence inférieure à 0,50% entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 10 ans à la date d'observation annuelle, le coupon sera de 1,00% brut (0,70% net) en EUR. La probabilité d'obtenir un coupon supérieur au minimum de 1% aux années 4 à 6 est quasi-inexistante. La date d'observation est en début de période, soit un an avant le date de paiement du coupon. Ainsi, si la courbe passe dans une situation normale entre la date d'observation et la date de paiement (qui correspond à une période d'un an), l'investisseur ne pourra pas en profiter.

• Risque de liquidité :

Ce titre est coté à la Bourse de Luxembourg, mais il n'y a pas de négociation active de ce titre. L'investisseur ne peut pas vendre le titre en bourse. CIC a l'intention d'assurer régulièrement la liquidité du titre dans des conditions de marché normales à un prix qu'il détermine en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous dans la section Risque de fluctuations du prix du titre), mais CIC se réserve néanmoins le droit de ne plus racheter les titres auprès des investisseurs, ce qui pourrait rendre leur revente temporairement impossible. Les investisseurs doivent donc être prêts à détenir les titres jusqu'à leur Echéance. Le prix proposé par CIC ne comprend pas les frais de courtage, les frais de change et les taxes éventuelles – voir les données techniques aux pages 8 à 9. Sous réserve de ce qui précède, des frais de sortie de maximum 0.50% dans des conditions de marché normales seront prélevés par l'émetteur (correspondant à la différence entre le prix de revente et la valeur de marché au moment de la revente des titres avant la date d'échéance finale). Nous rappelons aux investisseurs que la valeur de ce titre peut être inférieure à la valeur nominale par coupure pendant la durée (1.000 EUR). De telles fluctuations peuvent entraîner une perte en capital en cas de vente anticipée. L'investisseur n'a droit qu'à un remboursement de la valeur nominale à la date d'échéance finale, (soit 1.000 EUR par coupure) par l'émetteur, sauf en cas de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur. En cas de vente avant l'échéance, il convient en outre de tenir compte des frais de transaction, de la taxe sur opérations de bourse et des impôts éventuels (voir rubrique « Frais supportés par l'investisseur » en pages 8 et 9).

(1) Ratings au 22 janvier 2026. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Pour plus d'informations, consultez les sites :

<https://fr.ratings.moody's.io/ratings>

<https://www.spglobal.com/ratings/en/about/intro-to-credit-ratings>

<https://www.fitchratings.com/site/definitions>

- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché) :**

En achetant ce titre, l'investisseur est exposé à un risque de fluctuation du prix du titre. Le prix du titre varie notamment en fonction de l'évolution du sous-jacent. Ce titre, comme instrument de créance avec droit au remboursement du capital, est soumis à un risque de variation des taux d'intérêt. Si le taux d'intérêt du marché après l'émission de ce titre augmente et que toutes les autres données du marché restent les mêmes, le prix du titre diminue au cours de son terme. Si le taux d'intérêt du marché chute après l'émission dans les mêmes circonstances, le prix du titre augmente. Une modification de la perception du risque de crédit, qui peut se refléter dans un ajustement de la notation de l'émetteur, peut entraîner une fluctuation de la valeur du titre au fil du temps. Si la notation de l'émetteur est diminuée, le prix du titre baisse. A l'inverse, si la notation de l'émetteur est améliorée, le prix du titre augmente. De telles fluctuations peuvent entraîner une perte en capital en cas de vente anticipée. Ce risque est plus important au début de la période et diminue à mesure que la date d'échéance approche.

- **Risque de remboursement anticipé possible :**

- **Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure :** Dans le cas d'une circonstance légale qui ne peut être imputée à l'émetteur et qui rend le maintien du titre définitivement impossible, l'émetteur remboursera le titre à la valeur de marché. En cas de remboursement anticipé du titre, le prix peut être inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Aucun coût supplémentaire ne pourra être facturé aux investisseurs.

- **Risque de remboursement anticipé en l'absence de force majeure :** En cas de circonstance légale non imputable à l'émetteur ne rendant pas définitivement impossible le maintien du titre mais modifiant significativement l'économie du contrat, ou dans le cas d'un problème affectant les sous-jacents ayant un effet matériel, et ce problème ne permettant pas de procéder à un ajustement afin de maintenir le titre dans les circonstances similaires, l'agent de calcul (CIC) peut déterminer la valeur de marché du titre et offrir le choix à l'investisseur entre un remboursement anticipé à cette valeur de marché (cette valeur de marché peut être inférieure au montant initial investi) et un remboursement à l'échéance à la valeur monétisée calculée sur la base d'un taux d'intérêt déterminé à la date de la monétisation, ce montant ne pouvant pas être inférieur à la valeur nominale par coupure. Le taux d'intérêt appliqué est le taux d'intérêt annuel offert par l'émetteur, le jour où l'événement se produit, sur un instrument de créance avec droit au remboursement du capital dont la durée de vie est équivalente à la durée de vie restante du titre le jour où celui-ci est rappelé par remboursement anticipé, à appliquer à partir de cette date jusqu'à la date de maturité. Ceci étant, si l'événement donnant lieu au remboursement anticipé est une circonstance légale rendant les obligations de l'émetteur en vertu des titres illégales, sans toutefois les rendre définitivement impossibles, l'émetteur pourra notifier les investisseurs d'un remboursement anticipé au montant le plus élevé entre (i) la valeur de marché du titre (incluant la valeur actuelle des commissions de vente futures payables au distributeur) et (ii) la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Dans tous les cas de figure, aucun frais ne pourra être facturé à l'investisseur pour la résiliation anticipée du titre, et l'investisseur aura droit au remboursement des frais payés par l'investisseur à l'émetteur prorata temporis. Pour éviter tout doute, les coûts totaux de l'émetteur ne comprennent pas les montants payés ou payables à titre de commission de vente au distributeur. Suivant la survenance de cet événement, plus aucune plus-value ne sera payée et ce, y compris jusqu'à maturité du titre. Pour plus d'informations concernant les risques inhérents à cet investissement, l'investisseur est prié de consulter le Prospectus aux pages 14 à 31.

- **Risque d'inflation :**

Dans un contexte économique de forte inflation, il se pourrait que le rendement réel du titre soit négatif.

Données techniques de cette émission

• Description

Émetteur : Crédit Industriel et Commercial (en abrégé « CIC »)

Rating de l'émetteur : A+ (au 19/09/2025) chez Standard & Poor's, A1 (au 18/12/2025) chez Moody's et AA- (au 04/12/2025) chez Fitch Ratings. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Pour plus d'informations, consultez les sites :

Actionnaires et investisseurs : [notations - Ratings | BFCM](https://www.bfcm.creditmutuel.fr/en/bfcm/ratings.html)
(<https://www.bfcm.creditmutuel.fr/en/bfcm/ratings.html>)

• Titres

Valeur nominale : 1.000 EUR.

Montant de l'émission : 15 millions EUR.

Code ISIN : XS3280520084.

Titres au porteur non subordonnés, Titres de créance de droit anglais. Un compte titres ordinaire permet de détenir et de gérer des instruments financiers. L'investisseur doit disposer d'un compte titres pour pouvoir acheter les titres de créance.

• Durée & Prix

Date d'émission et de paiement : 28 avril 2026.

Prix d'émission : 100% de la valeur nominale, soit 1.000 EUR par coupure.

Prix de souscription : 101% de la valeur nominale, soit le prix d'émission augmenté des frais d'entrée.

Période de souscription : Du 02 mars 2026 (inclus) au 27 avril 2026 (inclus).

Valeurs sous-jacentes : Les taux CMS à 30 ans et CMS à 10 ans (Bloomberg: EUAMDB30 Index et EUAMDB10 Index).

Dates d'observations pour le calcul des coupons : 26 avril 2029, 25 avril 2030, 24 avril 2031.

Dates de paiement des coupons : 28 avril 2027, 28 avril 2028, 30 avril 2029, 29 avril 2030, 28 avril 2031, 28 avril 2032.

Date d'échéance : 28 avril 2032, soit une durée de 6 ans.

Prix de remboursement : droit au remboursement à 100% minimum de la Valeur Nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) de l'émetteur.

• Frais supportés par l'investisseur

Frais inclus dans le prix d'émission :

- Frais de distribution : Crédit Industriel et Commercial verse à Beobank NV/SA une commission d'un montant indicatif de 1,40% du montant effectivement placé (le pourcentage exact est déterminé après la clôture de la période de souscription et sera disponible sur <https://www.beobank.be/fr/investir/investissements/solutions/produits-structures.html>).

Le montant de cette commission ne pourra excéder 2,50% du montant effectivement placé.

- Frais liés à la structuration et à la gestion des titres : maximum 1,5% du montant nominal souscrit.
- A la date de rédaction de cette brochure, les frais de distribution s'élèvent à 1,40% et les frais de structuration à 1,40%, soit un total de 2,80% ou 28,00 EUR par coupure de 1.000 EUR.

Frais non inclus dans le prix d'émission :

- Frais d'entrée de 1% du montant nominal souscrit, perçus par Beobank NV/SA en sa qualité de distributeur.

- **Frais de sortie :**

- à l'échéance : pas de frais de sortie ;

- avant l'échéance : des frais de sortie de maximum 1,00% seront prélevés. Soit 0,50% prélevés par l'émetteur dans des conditions de marché normales (correspondant à la différence entre le prix de revente et la valeur de marché au moment de la revente des titres avant la date d'échéance finale) et 0,50% de frais de courtage prélevés par le distributeur en cas de revente des titres avant la date d'échéance finale.

- **Autres frais :** pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par Beobank NV/SA à ses clients (notamment les frais de transaction en cas de vente avant l'échéance, les droits de garde, etc.), veuillez-vous référer à la brochure « Tarification des principales opérations sur titres » disponible gratuitement en agence ou sur www.beobank.be/fr/particulier/tarifs

- **Profil d'investisseur**

Ce produit est destiné aux investisseurs présentant un profil « modéré à dynamique ». Il peut également convenir, dans certaines limites, à des investisseurs présentant un autre profil. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur sur <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/developper-son-portefeuille>. Le produit doit également correspondre à la situation financière de l'investisseur en termes de diversification, de connaissances et d'expériences. L'investisseur de détail doit accepter le risque que l'émetteur puisse ne pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit.

- **Fiscalité belge**

Régime fiscal actuellement applicable à l'investisseur personne physique résident belge

Les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 30%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire durant la période de souscription).
- TOB de 0,12% à la vente sur le marché secondaire (maximum 1.300 EUR par opération).

- **Services plaintes**

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service plaintes : Beobank NV/ SA Customer Service Center, Boulevard du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles ou par mail au contactinfo@beobank.be.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfm asbl - North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte 2 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfm.be). E-mail:

Ombudsman@Ombudsfm.be / Tél. : +32 2 545 77 70.

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre au public en Belgique.

Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus. La période de souscription court du 02 mars 2026 à 9 h au 27 avril 2026 à 16h. Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus. Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Beobank NV/SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements, ni une recommandation d'investissement, ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

Pour plus d'informations,
prenez rendez-vous dans
votre agence Beobank
ou surfez sur **beobank.be**

Date : / /

Nom Prénom :

.....

Signature : Je déclare avoir reçu ce document de 10 pages
concernant la CIC (FR) Fixed to Floating CMS Linked Coupon
Note 2032 avant la souscription.

.....

(1 copie pour le client / 1 copie pour le point de vente)

Nous vous rappelons que les produits d'investissement sont exposés à des risques en ce compris la possible perte du capital investi. Les produits d'investissement structurés distribués par Beobank NV/SA ne sont pas des dépôts bancaires, ne sont pas garantis par Beobank NV/SA et ne sont pas couverts par le Fonds de Garantie de l'Etat lié aux dépôts et qui rembourse jusqu'à 100.000€ par personne et par établissement.